

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Internationale Abkommen
Akteure	Pro Natura
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Buchwalder, Mathias
Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias; Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Internationale Abkommen, Pro Natura, 2004 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	1
Verbände	1

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
SBV	Schweizerischer Bauernverband
SAV	Schweizerischer Arbeitgeberverband

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
USAM	Union suisse des arts et métiers
USP	Union Suisse des Paysans
UPS	Union Patronale Suisse

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierhaltung, -versuche und -schutz

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.12.2004
ELIE BURGOS

L'OFEPF a mis en consultation début février son **projet de modification du concept de gestion du loup en Suisse**, de même que celui du lynx. Malgré les critiques apportées à ces projets par Pro Natura et par le Groupement suisse pour les régions de montagne, l'OFEPF a mis en vigueur, à la fin du mois de juillet, les deux nouveaux concepts. En ce qui concerne le premier, le seuil de victimes avant l'élimination du prédateur a été abaissé et plus de responsabilités ont été données aux cantons, notamment au niveau des autorisations de tir. En cas de dégâts dus aux attaques de loup, la Confédération prendra en charge 80% de ceux-ci et le canton concerné 20%. Le nouveau concept lynx concerne quant à lui surtout les régions dans lesquelles les populations de chevreuils et de chamois sont en régression prolongée. Avec l'autorisation de la Confédération, des lynx en surnombre pourront dorénavant être déplacés vers une autre région de la Suisse ou à l'étranger. Si aucun transfert n'est possible, un tir de régulation pourra être autorisé. Le Conseil fédéral a finalement proposé, fin septembre, une protection moins stricte du loup, en faisant passer ce dernier de la catégorie des espèces « strictement protégées » à la catégorie des espèces « protégées » (le loup jouirait ainsi de la même protection que le lynx et pourrait donc faire l'objet de tirs de régulation). Cette proposition, qui nécessitait une **modification de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)** signée par 27 pays européens, a été présentée fin novembre au Comité permanent de la Convention de Berne, qui siège à Strasbourg. Le comité a finalement décidé de reporter un telle mesure d'un an, exigeant davantage d'arguments scientifiques. Pour la motion Maissen du même thème, voir ici.¹

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Verbände

VERBANDSCHRONIK
DATUM: 07.03.2021
MATHIAS BUCHWALDER

En vue de la votation sur l'**accord de libre-échange avec l'Indonésie**, refusé le 7 mars 2021 par la population, différentes **associations** ont fait connaître leur **position**. L'accord a bénéficié d'un large soutien de la part des milieux économiques. Parmi ses partisans se trouvaient notamment Economiesuisse, l'USAM, l'USP, l'UPS, Swissmem, HotellerieSuisse ainsi que les chambres de commerce de plusieurs cantons. Ceux-ci mettaient en avant les avantages concurrentiels dont bénéficieraient les entreprises suisses avec l'accord, tout en soulignant les exigences de durabilité liées au commerce de l'huile de palme. C'est également ces critères de durabilité qui ont motivé la fondation pour l'aide au développement Swissaid à soutenir le texte.

Le camp des opposants regroupait des associations de défense de l'environnement comme Pro Natura, la Grève du Climat et le Fonds Bruno Manser, mais aussi Uniterre et l'association des petits paysans. Ceux-ci remettaient notamment en cause l'aspect durable et dénonçaient un désastre écologique pour justifier le refus de l'accord.²

1) Communiqué de presse de l'OFEPF du 24.9 et du 25.11.04; BùZ, 25.9.04; LT, 25.9.04; 24h, 25.9.04.; Lib., 4.2.04; TG, 4.2.04.; TG, 23.3.04.; TG, 30.11.04.

2) Communiqué de presse USAM du 12 janvier 2021